

(in: SÉTIF DE L'HEXAGONE n°126 décembre 2005 Journal de l'Amicale des Hauts Plateaux de Sétif)

## Charles LEVY CITOYEN ÉMINENT DE SÉTIF



Charles Lévy ainé d'une famille alsacienne ayant opte pour la France en 1872, était arrivé à Sétif à l'âge de trois ans.

Il en fut un citoyen hors de pair par ses réalisations locales d'abord, par ses programmes visionnaires à l'échelle de toute l'Algérie ensuite, toujours guidé par l'éthique de l'humanisme et du progrès économique et social des plus faibles. Et il a eu la chance de pouvoir mettre au service de son action, une intelligence exceptionnelle.

En 1903, il créait « La Sétifienne ", première caisse mutuelle des assurances agricoles de toute l'Algérie.

En 1918, il mettait en œuvre au douar des Eulmas, la première association indigène de culture en vue du progrès rural par la mutualisation des équipements et par l'apprentissage des savoir- faire.

En 1923 il créait, exemple alors sans précédent de résorption de bidonville en Algérie, la première cité indigène périurbaine d'habitat sain "Bel Air ", composée de petites maisons dotées des éléments essentiels : eau courante, électricité, tout - à – l'égout, accompagnée de dispensaires et d'écoles communales et d'artisanat.

Dans les années vingt, également, il créait "Le Patrimoine Sétifien ", première cité-jardin pour classes moyennes de toutes origines: "La Cité LEVY ".

. . . Ces réalisations étaient des opérations pilotes préfigurant des programmes beaucoup plus vastes que Charles LÉVY allait mûrir pendant les années trente, en vue du progrès économique et social des populations musulmanes déshéritées (900.000 familles) de toute l'Algérie de l'époque ; progrès suivant les trois axes de l'habitat, de l'artisanat et surtout du paysannat (par la mise en valeur à entreprendre, dont il avait prouvé la possibilité technique et financière, de différentes régions en fonction de leur vocation potentielle, climatique ou autre : paysannat des céréaliculteurs, des arboriculteurs, des moutonniers, des oasiens.)

La promotion de ces programmes fut pour Charles LÉVY un apostolat incessant ; il réussit à en faire adopter le principe par les assemblées algériennes en 1943, puis par le Conseil supérieur des réformes auprès du Gouvernement Général de l'Algérie dont il fut le rapporteur en 1944-46.

Après 1945, de sombres nuages s'accumulaient sur l'Algérie et Charles LEVY, bien que déjà âgé, aurait voulu poursuivre son action publique pour garantir la mise en œuvre de ces programmes, alors bloqués à la fois du fait de l'orgueil d'une haute administration qui n'avait jamais apprécié des solutions étudiées en dehors d'elle, et par l'obstruction du grand colonat qui craignait la contagion des réformes.

En 1948, malheureusement, il dut se retirer de la compétition pour les élections à la nouvelle Assemblée algérienne, créée par le statut de 1947 : l'inconscience des électeurs devant la montée des périls (à l'instar d' ailleurs de la majorité des électeurs d'Algérie) leur faisait préférer des représentants sans envergure et donc sans volonté de programmes à la mesure des enjeux.

Sans mandat public et privé donc de tribune, homme seul, n'ayant jamais fait parti d'une quelconque mouvance qui aurait pu reprendre ses objectifs, Charles LÉVY fut alors sans possibilité d'action à l'échelle du pays.

Il ne pouvait, cependant se résigner à rester inactif : à 85 ans, sa dernière réalisation fut celle d'une nouvelle cité-jardin H.B.M. de villas pavillons sur les hauteurs d'Alger. Il n'eut pas le temps d'y inscrire sur le fronton de la salle commune restant à bâtir la phrase qu'il avait ciselée :

## " Ici, règnent la concorde et la joie "

Il s'éteignit en 1959, ayant œuvré jusqu' à son dernier souffle à l'idéal humain auquel il avait consacré sa vie entière.

Les descendants de Charles LEVY 31 OCTOBRE 2005.